

PLAN D'AMENAGEMENT
Réalisé sur fond de plan géomètre

Echelle : 1/500

DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE de BORMES LES MIMOSAS
Lieuudit " La Favière "
Sections AW et AY
PLAGE DE LA FAVIERE

LEGENDE

- 1 - Le nivellement est rattaché au système N.G.F.
Les coordonnées sont rattachées au système RGF93-CC43.
2 - La cotation altimétrique est indiquée comme suit : „119
3 - Détails topographiques :

- Murs en agglis
Murs de restanque (pierres sèches)
Clôture grillagée
Talus en terre
Plage de sable
Accès bitumé à la plage

4 - Les réseaux sont indiqués comme suit :

- Poteau électrique
Poteau téléphonique
Regard
Lampadaire
Luminaire
Banc
Compteur d'eau
Compteur électrique
Télécom
Bouche d'eau
Luminaire
Poubelle

- 5 - Les essences indiquées avec nature, altitude et diamètre sont figurées à leur emplacement réel sur le terrain.
Palmer
Acacia
Mimosa
Cyprip
Pin
Chêne
Laurier
Alcornoque
Olivier
Eucalyptus
Pistachier
Aune

- Application fiscale issue du plan cadastral
Limite de bord de mer d'été relevée le 11/06/2023
Limite du D.P.M. (approuvé par la délimitation du 22/05/1995)
Limite de concession

- Surface de la plage concédée = 31 260 m² (emprise de la concession)
Surface de l'ap. rochers et du plan d'eau = 150 m²
Surface du sable émergé = 27 105 m²
soit 7,82 % de la surface de la plage concédée.
Surface des lots de plage sous-traitée = 2 120,00 m²
soit 7,82 % de la surface de la plage concédée.
Surface du lot 3 non compris dans
le lot d'occupation = 29,50 m²
Limite de plage concédée = 703 m
Limite de plage sous-traitée = 64m
soit 9,10 % de la longueur de la plage
Bande réservée au libre usage et
passage du public (largeur mini = 5m)
Cheminement pour PMR

